

Conseil du 9 juin 2023

Présents : Meugin Olivier. Maugain Brigitte Mouquod François-Xavier. Bainier Marine. Berthet Olivier. Combe Sylvain. Dormoy Anthony. Santina Angélique. Wachowicz Laurence.

Absents, excusés : Beltramelli Jérôme. Boichut Olivier.

Pouvoir : Beltramelli Jérôme à Santina Angélique.

Secrétaire de séance : Maugain Brigitte.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, élections sénatoriales

Vu le décret du 06/04/2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, prévue le 24 septembre 2023. Le conseil doit élire 1 délégué et 1 suppléant.

Le vote a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à 2 tours. L'élection est acquise au 1^{er} tour si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election d'un délégué : M. Olivier Meugin propose sa candidature. Il est élu à 8 voix pour et un bulletin blanc.

Election d'un suppléant : Mme Marine Bainier propose sa candidature. Elle est élue à 8 voix pour et un bulletin blanc.

Travaux de sécurité rond-point RD 13 – RD 332

Pour ces travaux, une demande de subvention au titre de la DETR avait été transmise en décembre 2022 à la préfecture. Celle-ci a fait parvenir en mairie un courrier indiquant qu'une subvention de 2 640 € (20 %) est attribuée à la commune, et non 3 960 € (30 %), comme prévu dans le plan de financement initial. Par conséquent, les services préfectoraux demandent une nouvelle délibération du conseil et l'établissement d'un nouveau plan de financement prenant en compte la somme attribuée. Coût prévisionnel des travaux 13199 € HT. Financement possible ETAT DETR 20% 2640 €, CD39 DST 20% 2639 €, CD39 Amendes de Police 20% 2639€, Auto-Financement 5281 €.

Choix de l'entreprise : les devis sont présentés à l'assemblée. Après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre la moins disante (entreprise Eiffage), à l'unanimité.

Renouvellement des membres de la commission de contrôle

Chargée de la régularité des listes électorales. Les délégués étant nommés pour 3 ans. Le maire a transmis à la préfecture les membres suivants :

Délégués de la commune :

Mme SANTINA Angélique, titulaire – Mrs BERTHET Olivier et BOICHUT Olivier, suppléants.

Délégués de l'administration :

Mme PERROT Christine, titulaire – Mrs BRELOT Dominique et GAUTHIER François, suppléants.

Délégué du Tribunal de Grande Instance :

Mr DAUBIGNEY Dominique, titulaire - GARNIER Marie-Emmanuelle. FERIOT Anne-Marie, suppléantes.

Désignation d'un référent déontologue

La loi n° 2022-217 du 21/02/2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification (« dite 3DS ») a ouvert la possibilité à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue. (art. L.1111-1-1 du CGCT). La Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communes en faisant partie, peuvent mutualiser leur référent déontologue. A l'unanimité, le conseil désigne Monsieur Christian DEGRANGE comme référent déontologue pour les élus de la Commune de Champdivers.

Achat d'un congélateur pour la salle des fêtes

Le conseil, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise Kev'Elec 39, pour l'achat d'un congélateur de 310 litres, au prix de 347 € 50.

Accompagnatrice dans le bus scolaire

Depuis la fermeture de l'école et l'accueil des enfants de Champdivers à Jolliot Curie à Tavaux, la ville de Tavaux prenait en charge 100 % des frais d'accompagnement pour les 2 bus de ramassage scolaire, environ 30 000 €/an. Ce service n'étant pas une obligation, Monsieur le Maire de Tavaux fait savoir que cette charge revient maintenant aux communes bénéficiaires. Pour la période septembre 2021/août 2022, le coût du salaire et des cotisations de l'accompagnatrice de bus de Champdivers était de 17 819 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil dit que la commune ne peut pas supporter seule la charge des frais de l'accompagnatrice de bus.

Le Grand Dole a confirmé le bus pour le retour du midi sur Champdivers et Molay.

Les bus continueront à faire les trajets matin, midi et soir, sans accompagnatrice de bus, le chauffeur de bus sera le seul responsable comme sur d'autres territoires. Un courrier sera adressé aux parents d'élèves afin de les informer de cette décision.

Travaux nouveau local technique

Le maire présente l'Avant-Projet Définitif de l'architecte qu'il a reçu, afin de pouvoir déposer le permis de construire avec offre pour panneaux solaires.

Estimation des travaux pour le local technique : 109 626 € 87 HT

Estimation pour la récupération des eaux pluviales du bâtiment : 34 147 € HT

Estimation travaux (démolition abri, mise en place d'une clôture, muret pour coffret EDF, création plateforme pour boîte à livres) = 10 175 € HT.

Le conseil municipal en prend acte, et mandate le maire afin de déposer le permis de construire. Une réflexion doit être apportée sur le gain et la pertinence de l'installation de 42 panneaux photovoltaïques : cout estimé 73 800 € HT avec la consolidation de la structure. D'autre part, un dossier de demande de subvention Fonds Verts sera ensuite déposé pour les travaux (cuves récupération d'eau + panneaux photovoltaïques pour autoconsommation).

Avancement de grade personnel communal : les 2 agents communaux titulaires ont sollicité auprès du centre de gestion un avancement de grade. Les demandes ont été acceptées : Julien Vieux peut être promu agent de maîtrise, et Isabelle Giboulot peut être promue Rédacteur. Des simulations ont été faites afin de connaître le coût engendré par ces promotions internes :

- Julien Vieux : (+ 72 € 75/mois) y compris le supplément familial pour 3 enfants, Isabelle Giboulot : (+ 12 € 22/mois)

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à la suppression des anciens grades des intéressés et à la création des nouveaux grades.

- questions diverses :

* Devis décapage de trottoirs à la mini-pelle rue des casernes et rue du Doubs : le maire informe les conseillers que dans ces 2 rues, il n'y a plus de trottoirs. Il présente les devis qu'il a reçu pour décaper les côtés de rue, mettre du gravier + concassé et pose d'une émulsion bicouche. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de M. Mathieu Baudin, dont le devis s'élève à 7 936 € HT, pour les travaux dans les 2 rues.

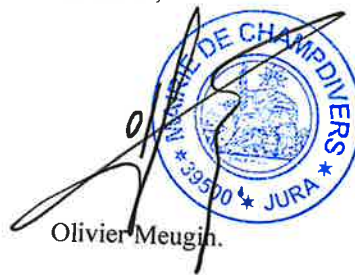
* Devis nettoyage du sol de la salle des fêtes : le sol de la salle des fêtes colle de + en +, il devient impossible de le nettoyer. Des devis ont été demandés afin qu'une entreprise spécialisée désincruste le sol, puis applique un produit afin que le sol ne soit plus poreux. Après en avoir délibéré, le conseil retient la proposition de SNS Nettoyage Industriel de Dole, pour un montant de 2 600 € HT pour le désincrustage + 980 € HT pour la cristallisation.

* Demande d'utilisation d'une salle pour des cours de yoga : une professeure de yoga demande si la commune pourrait lui prêter ou lui louer une salle pour donner des cours de yoga à partir de septembre prochain jusqu'à fin juin 2024 (33 cours). Ces cours pourraient avoir lieu le mardi entre 19 H 45 et 21 heures, pour une quinzaine de personnes environ.

Le conseil lui propose l'utilisation de la salle de convivialité pour un an à titre gracieux, à condition qu'il y ait des participants habitant Champdivers.

* Fibre : la rue des casernes et une partie de la rue du château seront éligibles à partir de cet automne.

Le maire,



Olivier Meugin.